



## RAPPORT DES COMMISSAIRES VERIFICATEURS AUX COMPTES

### EXERCICE SAISON SPORTIVE 2017 / 2018

Il convient de rappeler que le rôle des commissaires vérificateurs aux comptes consiste à vérifier par sondages les éléments justifiant les montants figurant sur les comptes annuels et à apprécier l'application des principes comptables.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour certifier que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Le Compte de Résultat arrêté au 30 Juin 2018 laisse apparaître un excédent de 21 535,75 € contre un excédent de 33 521,54 € pour l'exercice précédent arrêté au 30 Juin 2017 portant le fonds associatif de votre association à 80 990,29 € au 30 Juin 2018 contre 59 454,54 € au 30 Juin 2017.

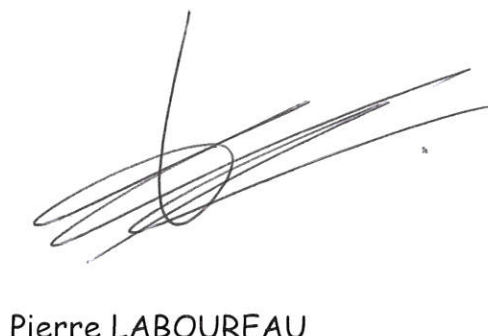
Nous certifions que les comptes et documents comptables arrêtés au 30 Juin 2018 qui vous ont été présentés ce jour sont sincères et conformes.

Par conséquent, nous donnons notre quitus et vous invitons à adopter les comptes.

Saint-Denis, le 12 Septembre 2018

  
Alain BICHET

et

  
Pierre LABOUREAU